

*Le Chef*  
*du*  
*Département Politique*  
*fédéral*

---

Berne, le 22 juillet 1941.

Au Chef du Département de Justice et Police,  
Monsieur le Conseiller fédéral de Steiger,

B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

Vos lignes du 19 juillet concernant les enquêtes et arrestations ordonnées par le Ministère public de la Confédération en juin écoulé, leur répercussion en Allemagne et l'activité de la Légation à Berlin me sont bien parvenues.

Comme je vous l'ai déclaré, notre ministre fut successivement mis au courant de l'essentiel de ce que nous apprenions. Le 12 juillet encore partait à son intention un nouveau rapport assez développé.

Depuis, nous n'avons pas de nouvelles nous-mêmes. Vos services ont déclaré aux miens que tout est en mains du juge d'instruction et qu'il fallait attendre les décisions et communications de ce dernier.

Il y a quelques jours, M. Frölicher est venu en Suisse et, à cette occasion encore, s'est entretenu et s'est enquis des circonstances de l'affaire. Il ne faut pas se dissimuler qu'elle a provoqué des réactions sévères et profondes en Allemagne, qu'elle a pesé lourdement et qu'elle continue à peser sur les relations entre les deux pays. Sans doute est-il relativement aisé de fournir des explications pour tout ce qui concerne l'espionnage, la trahison ou les délits de cet ordre. Mais il y a des dizaines et des dizaines de personnes arrêtées au sujet des-



quelles on ne peut encore fournir aucune précision utile et réfuter la supposition qu'elles ont été mises en cause surtout parce qu'elles avaient des sympathies pour l'Allemagne et ne pratiquaient pas une certaine orthodoxie politique. Le dernier procès de Fribourg (Thévoz et consorts) n'a pas été de nature à diminuer cette impression chez nos voisins qu'il y a des "tendances". C'est ça qui est fâcheux.

Il va sans dire que Berlin comme moi-même nous continuons à justifier notre action et à chercher la détente. Mais il n'est pas en notre pouvoir d'affirmer que nous y parviendrons rapidement et sans traces.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Pilet-Colat